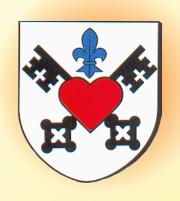
WALDIGHOFFEN WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information de la Commune







Numéro 56 Octobre 2002







Événements...



Le 8 septembre 2002 :

Inauguration du Stade « Edmond SCHUSTER »

En présence des membres de l'AS Waldighoffen, de la Municipalité, de M. le Curé, du député M. REITZER et de nombreux habitants du village, notre stade municipal a été baptisé « Stade Edmond Schuster » en hommage à l'ancien dirigeant du Football Club et Adjoint, disparu en 1985.







8 septembre 2002 :

<mark>Fête d'automne à Binzen</mark>

Dans l'esprit de nos liens avec le village allemand de BINZEN, la Musique Concordia a animé, avec la qualité musicale qu'on lui connaît, leur fête.

Les enseignants, le maire, les adjoints et leurs conjoints ont répondu avec plaisir à l'invitation des édiles de BINZEN à cette occasion.



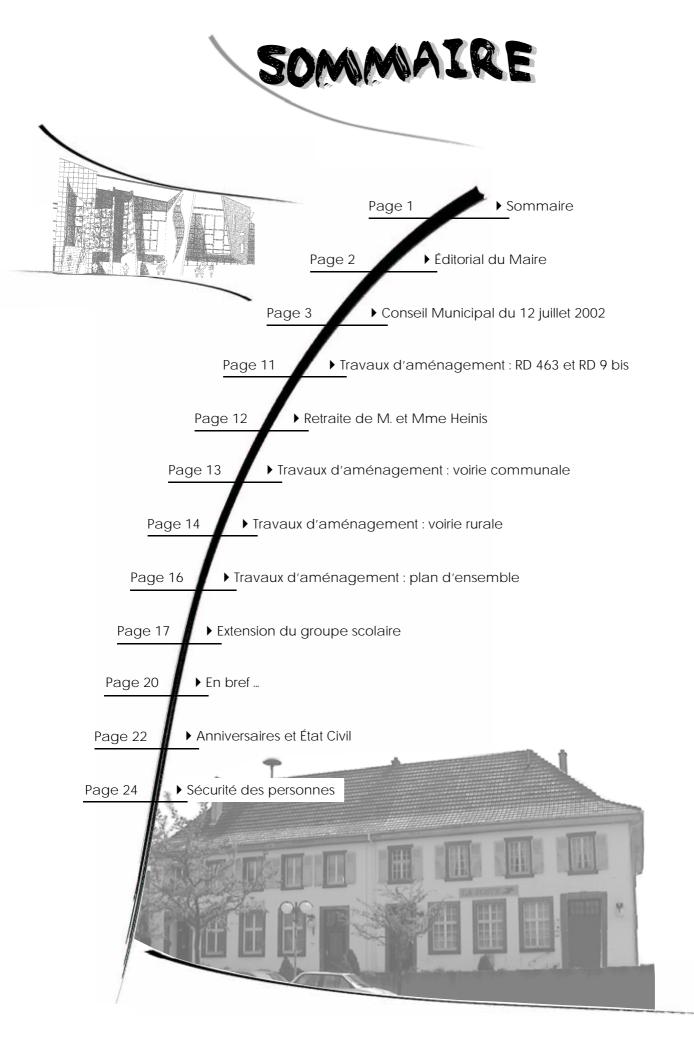


6 octobre 2002 :

Repas Carpes Frites des Pêcheurs

Le dimanche 6 octobre, les Pêcheurs ont organisé leur traditionnel repas d'automne et ont régalé, comme toujours, leurs nombreux convives.

Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN Mise en page : Francine HOFF Reprographie : ARS – France Repro 68



LE COURAGE DE SERVIR ...

 $oldsymbol{\zeta}$ ervir pour un Élu, c'est bien sûr et avant tout, assurer la vie de tous les jours par une bonne gestion des services publics.

ervir pour un Élu, c'est également gérer, entretenir, moderniser, voire enrichir le patrimoine communal.

Servir pour un Élu, c'est aussi et surtout être **animé par une ambition pour son village et ses habitants**, une ambition pour sa qualité de vie à tous égards, une ambition pour son image, une ambition pour son avenir.

E COURAGE DE SERVIR, c'est oser dire OUI et apporter sa contribution positive à des projets forts et cohérents basés sur L'exigence de bonnes garanties techniques et financières.

Le Courage est dans la définition objective des besoins et des attentes de la Communauté représentée, dans la construction solide et optimale du projet pour y répondre, dans l'énergie dépensée pour surmonter les difficultés, rechercher les aides et cadrer l'opération au mieux dans les capacités financières.

E COURAGE DE SERVIR, c'est oser dire NON, s'il est basé sur des convictions, sur l'honnêteté et une réflexion constructive enrichissant la démarche et évitant les pièges.

D eux grandes réalisations, d'une importance décisive pour WALDIGHOFFEN, apparaissent aujourd'hui comme des exemples significatifs et éclairants pour l'avenir :

LA REVITALISATION du SITE LANG:

En 1991, malgré une situation plombée par une dette de 12 000 F/habitant et un horizon fermé par la perte brutale du tiers de nos recettes fiscales (876 000 F/an), le Conseil municipal d'alors, à l'unanimité, a eu le courage de relever l'énorme défi de lancer cette revitalisation dont le financement général était estimé à plus de 10 millions de francs.

Qui peut encore aujourd'hui mettre en doute la pertinence de cette opération dont le poids pouvait paraître insurmontable à l'heure de la fermeture des Usines textiles Lang?

Aujourd'hui, outre la satisfaction d'avoir évité le désagrément d'une verrue à 100 mètres du centre du village, ce Site rapporte à notre budget communal plus de recettes qu'auparavant et les avances financières obtenues seront remboursées entièrement dans quelques mois.

L'EXTENSION du GROUPE SCOLAIRE :

Y a-t-il un investissement plus important pour une famille et pour une Communauté humaine que ceux qu'elle consent pour l'éducation et la formation de ses enfants et de sa jeunesse?

Il est compréhensible que l'on s'interroge devant l'effort financier, que l'on exige une réflexion approfondie sur l'opportunité et l'incidence financière. Cela a été fait et réponse a été donnée à toutes les interrogations.

M ais il est sûr que les enjeux sont absolument considérables pour notre rôle de bourg-centre et la vie de notre Communauté scolaire mais aussi associative et humaine. Sans aucun doute, l'ensemble de la population y trouvera son compte.

Je félicite la majorité du Conseil Municipal pour son courage et me réjouis du frémissement d'adhésion perceptible désormais par ailleurs.

A ujourd'hui, une nouvelle opportunité se présente grâce aux financements exceptionnellement favorables, tant au niveau des aides potentielles que des taux bancaires.

'AMENAGEMENT GENERAL des RD 463 et 9 bis est désormais à notre portée.

L'étude technique est en cours et son aboutissement est prévu pour la fin de l'année.

L'impact financier est d'ores et déjà analysé dans une prospective financière pluriannuelle étendue jusqu'en fin 2005, présentée à la Commission des Finances avant débat au Conseil puis information de l'ensemble de la population.

a majorité du Conseil Municipal, par son engagement éclairé sur ce projet, a une nouvelle fois choisi le courage exigent d'une ambition à votre service.



Votre Maire Henri HOFF



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 12 juillet 2002

Sur convocation de Monsieur le Maire en date du 08 juillet 2002, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie le 12 juillet 2002, en séance ordinaire.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :

M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : Messieurs Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK (procuration à Monsieur le Maire), Serge CHRETIEN (procuration à M. GRIENENBERGER Etienne)

Monsieur le Maire ouvre la séance en passant à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 j uin 2002

Observation: point 10.4. : Monsieur GRIENENBERGER tient à souligner que ce n'est pas lui qui a proposé de couper les arbres au bord de la rue du 19 novembre, et indique que cette solution n'est pas la meilleure. Monsieur le Maire ajoute que d'autres mesures peuvent être envisagées pour améliorer la sécurité : réduire la largeur à 6 mètres, mise en place de passages piétons, îlots centraux, marquage des intersections. Un trait plein peut aussi être envisagé pour réduire la vitesse. La discussion sera largement ouverte pendant la phase d'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés approuve ce compte rendu.

2. VOIRIE COMMUNALE 2000

2.1. Avenant de réduction marché MTP

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>Point</u>	<u>Objet</u>
05.06.2000	13	Attribution des travaux (information)
22.03.2002	8.1.	Rue du Château : modification de la consistance des travaux

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du marché correspondant. L'ensemble des travaux d'aménagement des voiries concernées a été exécuté, sauf pour la rue du Château pour laquelle la modification importante de la consistance des travaux et la pose de l'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes III et Gersbach ont entraîné la décision de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises.

Par ailleurs, les prestations prévues initialement pour la place Nathan Katz ont pu être évitées. Au terme des travaux effectués, le point financier sur les travaux MTP se présente comme suit :

Chapitre	Marché initial HT Francs		Total travaux	Total travaux
			HT francs	TTC francs
Rues Ferrette et Roppentzwiller	Marché initial	132 065,00	105 885,00	126 638,46
Rue du Château	Marché initial	60 760,00		
Rue des Perdrix	Marché initial	99 562,50	127 757,50	152 797,97
Place Nathan Katz	Marché initial	24 470,00		
Rue des Champs	Marché initial	47 910,00	32 965,00	39 426,14
Rue de l'Artisanat	Marché initial	56 025,00	79 746,00	95 376,22
		420 792,50	346 353,50	414 238,79
		64 149,40 €	52 801,25 €	63 150,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°2 de réduction correspondant.
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

2.2. Avenant de réduction marché TASKAFA

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
05.06.2000	13	Attribution des travaux (informations)	
22.03.2002	8.1.	Rue du Château : modification de la consistance des travaux	

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du marché correspondant. L'ensemble des travaux d'aménagement des voiries concernés a été exécuté sauf pour la rue du Château pour laquelle la modification importante de la consistance des travaux et la pose de l'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes III et Gersbach ont entraîné la décision de procéder à une nouvelle consultation d'entreprises.

Par ailleurs, les prestations prévues initialement pour la place Nathan Katz et la rue des Champs ont pu être évitées.

Au terme des travaux effectués, le point financier sur les travaux TASKAFA / NETAS se présente comme suit :

Chapitre		é initial rancs	Total travaux HT francs	Total travaux TTC francs
Rues Ferrette et Roppentzwiller	Marché initial	230 840,00	238 109,70	284 779,20
Rue du Château	Marché initial	55 900,00		
Rue des Perdrix	Marché initial	39 335,00	57 839,00	69 175,45
Place Nathan Katz	Marché initial	41 600,00		
Rue des Champs	Marché initial	63 000,00		
Rue de l'Artisanat	Marché initial	135 060,00	95 780,00	114 552,88
TOTAL :		565 735,00	391 728,70	468 507,52
		86 245,74 €	59 718,66 €	71 423,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 de réduction correspondant.
- ☑ AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

3. AMENAGEMENT CHEMINS RURAUX: LANCEMENT TRAVAUX 2^{ème} TRANCHE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
04.12.1997	4.1.	Aménagement de chemins ruraux - DGE 1998 - demandes de subventions	
10.04.2000	6.4.	Aménagement chemin de Ferrette et voirie rurale 1ère tranche	
05.06.2000	13.1.	Attribution des travaux 2000	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà effectués en matière d'aménagement de chemins ruraux à savoir :

l'aménagement du Chemin de Ferrette et du Kuhweg.

Il propose de poursuivre le programme par l'exécution d'une 2^{ème} tranche portant sur l'aménagement de la partie basse du Chemin de Bâle, un crédit de 106 000 € ayant été inscrit au budget 2002, opération 24. Les travaux consistent en la pose du réseau d'eaux pluviales et la mise en place d'enrobés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ☑ DECIDE de lancer les travaux de voirie rurale 2ème tranche aménagement du Chemin de Bâle.
- ☑ DECIDE que la dévolution des travaux se fera conformément aux dispositions du Code des marchés publics.
- **☒** AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

4. AMENAGEMENT CARREFOURS RD 9BIS / RUE DU VIGNOBLE ET RD 9BIS / RUE DE BALE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
05.11.2001	11.2.	Décision étude de sécurité sur RD 463 / 9bis dans traversée de village	
23.01.2002	5	Débat orientation budgétaire : décision de travaux en 2002	
22.03.2002	5.2.	Vote crédits budgétaires	

Monsieur le Maire rappelle les délibérations déjà prises antérieurement notamment en ce qui concerne la décision de confier les études d'aménagement des RD 463 et 9bis à la Direction Départementale de l'Equipement.

Les carrefours concernés sont des points particuliers dont l'aménagement est plus urgent notamment au niveau de la rue du Vignoble puisqu'il y conditionne l'accès à l'immeuble en cours de construction pour accueillir en particulier le nouveau Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach, le Crédit Agricole ainsi qu'un Cabinet Dentaire et une surface commerciale (ouverture prévue : 1^{er} semestre 2003).

Les travaux consistent en la création d'un « tourne à gauche » en venant du centre, vers la rue du Vignoble, matérialisé par un enrobé de couleur.

En ce qui concerne l'aménagement du carrefour RD 463 / rue du Vignoble, le coût des travaux peut être estimé à :

→ Maîtrise d'œuvre : 13 500,00 € HT

Calibrage: 16 755,38 € HT
 Evacuation eaux pluviales: 19 410,30 € HT
 Voirie: 54 287,10 € HT
 Eclairage public: 13 125,37 € HT

L'aménagement du carrefour RD 463 / rue de Bâle sera moins conséquent, et son coût donc inférieur.

Les frais de maîtrise d'œuvre correspondant à l'ensemble de l'opération étant inférieurs à 90 000,00 €, celle-ci peut être attribuée sans formalités préalables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la proposition de confier la maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement des carrefours RD 9bis / rue du Vignoble et RD 9bis / rue de Bâle, à la Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin.
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre publique correspondant.

5. ETUDES D'AMENAGEMENT RD 463 ET RD 9BIS

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
05.11.2001	11.2.	Décision de lancer l'étude par la DDE	
18.06.2002	10.4.	Débat sur l'urgence d'intervenir	

Monsieur le Maire informe sur les résultats de son intervention auprès de la DDE de FERRETTE.

Le projet de marché de maîtrise d'œuvre sera présenté à la rentrée. L'avant-projet des travaux à réaliser sera prêt fin d'année.

La programmation d'une première tranche de travaux est envisageable pour 2003.

6. EXTENSION GROUPE SCOLAIRE: AVENANT AU MARCHE LOT 00: LOCATION DE LOCAUX PREFABRIQUES PROVISOIRES

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
15.06.1999	2	Extension du groupe scolaire	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la période de location des salles de classes provisoires faisant l'objet du marché TOUAX, touche à sa fin le 31 juillet 2002. A cet effet, il propose de souscrire un avenant pour une durée supplémentaire de 1 an.

La location mensuelle, pour 12 mois supplémentaires, est de 1.898,75 € HT soit 22.785,00 € HT pour 1 année, calculée sur la base de 61,25 € HT / jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la location pendant la durée des travaux,

- ☑ APPROUVE le montant de 22 785,00 € HT correspondant à la location des salles de classes provisoires pour une durée de 1 an, à raison de 61,25 € HT / jour.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise TOUAX.

7. ETUDES D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Les locaux de la Mairie ont été aménagés, il y a près d'une vingtaine d'années. Depuis cette période, la fréquentation publique a beaucoup évolué, amplifiée encore par le rôle de bourg – centre rempli par la Commune de WALDIGHOFFEN.

De ce fait, l'espace s'avère de plus en plus exigu face aux besoins d'accueil et d'information.

Par ailleurs, l'accroissement du Personnel et des tâches nécessite un accroissement des surfaces de bureau, rendu possible en 2003 après déménagement du Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach.

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une réflexion générale en suggérant la suppression d'une ou deux cloisons au rez de chaussée et l'ouverture d'une porte au 1^{er} étage de la salle de réunion vers les locaux administratifs de la structure intercommunale.

Il propose également d'en confier la maîtrise d'œuvre à Monsieur FINCK, Architecte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable au lancement de l'étude sur un aménagement de l'accueil et une communication des locaux de la Mairie avec ceux du Siège de la Communauté de Communes, également propriété communale.
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre sans formalités préalables correspondant avec Monsieur FINCK Architecte.

8. BATIMENTS COMMUNAUX: RAVALEMENT DE FACADES — CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>	
23.01.2002	5	Débat d'orientation budgétaire	

Monsieur le Maire rappelle le souhait de l'Assemblée de lancer en 2002 les études et chiffrages correspondants.

Il propose de confier également à Monsieur FINCK, Architecte, la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Monsieur GRIENENBERGER souligne qu'il serait nécessaire de faire effectuer, préalablement aux travaux de peinture, des travaux d'étanchéité et d'évacuation d'eaux sur les balcons de l'immeuble anciennement EDF.

Monsieur le Maire propose une discussion ultérieure, sur proposition de solutions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

- APPROUVE le lancement des études pour le ravalement des façades des appartements anciennement EDF, du Presbytère, de la Mairie Poste.
- DONNE son accord pour confier cette étude à Monsieur FINCK, Architecte.

9. ECOLE ELEMENTAIRE

9.1. Personnel

Ce point devait concerner le reclassement de deux personnes employées au service de l'Ecole.

- > Dans le premier cas, il s'est avéré en définitive que la personne avérée ne souhaitait pas remplir les conditions inhérentes au reclassement demandé.
- ➤ Pour le deuxième cas, Monsieur le Maire ne dispose malheureusement pas de l'ensemble des informations nécessaires pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Il propose donc de la reporter à l'automne en regrettant de devoir ainsi placer la personne concernée dans l'incertitude.

9.2. Acquisition d'un photocopieur

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de procéder au remplacement d'un des deux photocopieurs de l'école.

Une première offre porte sur un montant de 1 509,14 € HT, pour un copieur MINOLTA modèle 1054.

La formule « location » sur 5 ans est également proposée pour ce même type d'appareil, pour un montant trimestriel de 118,70 € HT.

Par ailleurs, le contrat d'entretien reviendrait à 0,01524 € HT par 15 000 copies.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord pour l'acquisition d'un photocopieur.
- ☑ CHARGE le Maire de procéder au choix de l'appareil en concertation avec Mme FLEURY, Directrice de l'Ecole Elémentaire, dans la limite de l'offre présentée.
- ☑ AUTORISE le Maire à payer la facture et à signer les pièces administratives qui s'y rapportent.
- **☒** AUTORISE le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant.

10. RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a introduit une demande auprès de la Préfecture et de l'INSEE en vue d'un recensement complémentaire de la population.

En effet, compte-tenu du développement de la Commune, les conditions requises sont remplies, à savoir, une augmentation d'au moins 15 % de la population et d'au moins 25 % du nombre de logements neufs.

Les frais de ce recensement devront être pris en charge par la Commune, en l'occurrence la rémunération des agents recenseurs mais une augmentation substantielle de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait en résulter.

11. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

☑ DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

> Section 08 n° 284/121, d'une contenance de 2,06 ares

Appartenant à C.B.M.

Acquéreur : Mme NUSSBAUMER Blanche

> Section 02 n°76, d'une contenance de 29,69 ares

Appartenant à MIIe BAEUMLIN Marie-Louise

Acquéreurs : Epoux Bernard BAEUMLIN

> Section 03 n°436/49, d'une contenance de 62,42 ares

Appartenant à SCI Le parc des tilleuls Acquéreurs : Epoux Hubert JERMANN

- > Section 02 n°268/28, d'une contenance de 2,94 ares
- > Section 02 n°272/81, d'une contenance de 0,11 ares
- Section 02 n°265/28, d'une contenance de 0,03 ares
- > Section 02 n°269/28, d'une contenance de 0,08 ares
- ➤ Section 02 n°279/28, d'une contenance de 0,83 ares
- > Section 02 n°283/81, d'une contenance de 4,64 ares
- > Section 02 n°270/28, d'une contenance de 3,13 ares
- > Section 02 n°164/29, d'une contenance de 3,12 ares

Appartenant à M. BILLAND Dominique

Acquéreur : FRUCTICOMI

12. DIVERS

12.1. <u>Assurance véhicule</u>

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat d'assurance du nouveau véhicule Peugeot Partner établi par GROUPAMA, en remplacement du contrat de l'ancien véhicule Renault Express.

La prime annuelle, « Formule Confort » s'élève à 446 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le contrat tel qu'il est présenté.
- ☑ AUTORISE le Maire à signer le contrat.

12.2. Sinistre Ets CIME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CIADE a transmis un chèque d'un montant de 294,10 € en règlement des réparations effectuées suite au sinistre causé par les Ets CIME (panneaux de signalisation)

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

■ ACCEPTE le remboursement de la CIADE d'un montant de 294,10 €

12.3. Informations

<u>Pluviomètre</u>: Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Régionale de l'Environnement d'Alsace propose de déplacer la station automatique de mesures pluviométriques située actuellement sur la place Jeanne d'Arc. En effet, les plantations avoisinantes faussent les données transmises au centre. Le nouvel emplacement envisagé se situe près du terrain de tennis. L'Assemblée considère que cet emplacement n'est pas le plus favorable et propose d'installer la structure plus bas, vers le terrain de football.

<u>Eclairage public rue Emanuel Lang</u>: Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention a été retenue.

<u>Site Lang</u>: Monsieur GRIENENBERGER s'enquiert sur l'avenir de la cheminée, car elle présente de grandes fissures. On lui répond qu'un devis avait été établi pour le traitement des briques. Monsieur le Maire pense qu'il faut faire effectuer une expertise pour définir les travaux à entreprendre. Les travaux peuvent être inclus dans le programme de revitalisation des viabilités internes du site Lang.

Il est aussi nécessaire d'aménager la rue Emanuel Lang ainsi que les placettes adjacentes et de nettoyer le canal.

Les murs de l'ancienne chaufferie devront également être rénovés. La destination finale de ce local reste encore à définir.

<u>Plan local d'urbanisme</u>: Monsieur KUENY, rejoint par Monsieur GRIENENBERGER, se référant aux articles de journaux sur le problème « DURMENACH », se demande s'il ne serait pas préférable de reprendre les décisions au niveau communal au lieu de laisser cette compétence à la Communauté de Communes III et Gersbach, pour que chaque Commune puisse décider seule, sans l'intervention d'autres communes, de leur propre intérêt. Monsieur le Maire considère que l'exemple cité est la preuve indiscutable que ce sont les Communes qui décident en définitive de leur urbanisme. Par ailleurs, il y a un intérêt certain à ce qu'une discussion puisse s'établir sur les secteurs proches des limites communales ou par exemple sur la protection des ressources en eau potable.

Par ailleurs, le désengagement de l'Etat sur certaines compétences comme l'instruction des permis de construire, renforcera le besoin de travailler en intercommunalité. Il en est de même dans les services rendus par les futurs équipements informatiques notamment en ce qui concerne le gestion du cadastre. Aucune Commune rurale isolée ne pourra disposer de personnes spécialisées dans tous ces domaines.

<u>Stationnement</u>: Monsieur SCHAFFHAUSER soulève le problème du stationnement gênant dans la rue de la Poste. Les trottoirs sont encombrés par les voitures et des places de parking sont occupées par des véhicules d'entreprises.

Il serait intéressant de revoir le parking de la place Jeanne d'Arc.

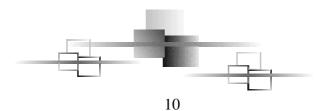
Il est proposé d'autoriser le stationnement temporaire uniquement d'un côté de la rue de la Poste.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement des rues de la République et du 19 Novembre sera intégré dans l'étude de sécurité.

Il a aussi été observé que des panneaux publicitaires gênent la sortie sur la rue de la République, au niveau du bâtiment anciennement EDF.

<u>Gaz naturel</u>: Monsieur EGGENSPIELER informe les conseillers que GDF a effectué l'enquête concernant le réseau gaz naturel. Dès le mois de septembre, des travaux de raccordement seront effectués dans la partie haute de la rue de Ferrette et dans la rue des Cerisiers. Une deuxième tranche de travaux sera réalisée dans la rue du 19 novembre, à partir du pont de l'III vers la rue du Maréchal Joffre jusqu'au rond point du site Lang, en 2003.

Plus personne de demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 20.



travaux d'amenagement : Aménagement des RD 463 et RD 9 bis

Le 5 novembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de confier une étude globale d'aménagement de sécurité sur les routes départementales 463 et 9 bis, dans leur traversée du village.

Le débat d'orientation budgétaire 2002 ouvert traditionnellement au Conseil avant élaboration a confirmé le classement prioritaire de ce dossier (23 janvier 2002) pour lequel une première inscription au budget a été votée le 22 mars 2002.

ENJEUX:

Ils sont doubles et d'une particulière importance pour notre Communauté sur deux plans :

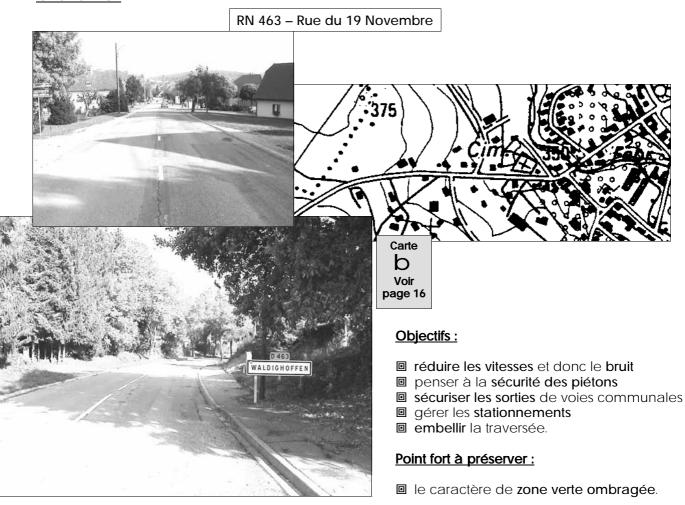
▼ la sécurité :

l'augmentation du trafic mais aussi malheureusement de l'incivisme de certains conducteurs irresponsables, rend nécessaire des aménagements de nature à freiner la vitesse et contrer les impulsions quasi délictuels de certains.

▼ l'environnement :

l'embellissement de notre village sera aussi au cœur de nos préoccupations.

OBJECTIFS:



RN 9 bis - Rue de la République



PARTI PRIS D'AMENAGEMENT :

- ☑ limitation des largeurs de chaussée
- ☑ création d'aires piétonnes
- ☑ prise en compte de la circulation cycliste
- ☑ points forts d'aménagement en débouchés de rues
- ☑ gestion optimalisée des stationnements
- ☑ interdiction de dépassement
- ☑ embellissement généralisé de la traversée.

- sécuriser l'entrée du village
- gérer l'accès au site Ecomarché
- sécuriser les sorties de voies communales
- gérer les stationnements
- embellir la traversée
- o intégrer les moyens de promotion commerciale.

Points forts à intégrer :

- secteur espace vert d'entrée de village
- stationnements commerciaux

AVANCEMENT DU DOSSIER:

- Un levé topographique détaillé des rues concernées a été confié au Bureau de Géomètres OSTERMANN. Il sert de base à l'étude générale confiée à la DDE.
- La DDE a déposé les deux premiers dossiers d'aménagement sur la RD 463 : les carrefours d'une part avec la rue du Vignoble, d'autre part avec la rue de
- La DDE s'est engagée à restituer l'étude générale d'aménagement pour fin 2002.

PREVISION DE TRAVAUX :

Les demandes de subventions sont déposées au fur et à mesure.

On peut raisonnablement annoncer une première tranche d'exécution pour 2003.

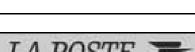


DEPART EN RETRAITE:

Tous nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite à M. Jean Paul HEINIS, Receveur de notre bureau de Poste de WALDIGHOFFEN durant de très longues années, et à son épouse, qui était également agent de la Poste.

Compétence, sympathie, serviabilité, souci constant de la bonne marche du Service Public auront sans conteste caractérisé leur passage chez nous.

La famille HEINIS s'est installée à WERENTZHOUSE. Sans doute aurons-nous le plaisir de croiser M. HEINIS à vélo, sur les routes du Sundgau!



Noir les deux blar

ur la dernière pag

de convetine

travaux d'amenagement : Travaux de voirie communale

Ils ont repris en ces premiers jours d'octobre.

Confiés à l'entreprise SCREG EST, spécialisée en travaux routiers, ils **supprimeront quelques points** noirs existant encore en notre Commune.

Aménagement rue des Cigognes :

Le tronçon restant à aménager prolonge la voirie exécutée dans le cadre du lotissement « Le Coteau » et pris en charge, à l'époque, par les constructeurs.

La longueur de voie à aménager porte sur environ 100 mètres.

La chaussée aura une largeur de 5,50 mètres, le trottoir : 1,50 mètres.

Les réseaux France Télécom et éclairage public sont mis en souterrain.



Aménagement rue du Château : (secteur rue du 19 Novembre)

L'encaissement en tout-venant a déjà été réalisé en même temps que la pose de l'assainissement. L'entreprise SCREG est chargée de la mise en place de l'éclairage public de la pose des bordures et caniveaux ainsi que de la pose des tapis d'enrobés.

La rue sera en **sens unique**, dans le sens rue du 19 Novembre vers site Lang.

Un **trottoir**, d'une largeur de 1,50 mètres, côté habitations, sécurisera les piétons.

Une aire de stationnement sera préservée côté opposé.

Une attention particulière est apportée au débouché sur la route départementale et la desserte du commerce local.



Aménagement de trottoirs :

Le Conseil Municipal a approuvé la décision de principe, dans sa réunion du 05 novembre 2001, de coordonner systématiquement avec les riverains les travaux de réfections de trottoirs. Dès lors que les murets de limite sont réalisés et que les propriétaires décident d'aménager leur accès, la Commune procède de même pour les aires publiques adjacentes.



En cas d'opportunité et de prix proposés acceptables, la même entreprise est retenue et la répartition des frais s'effectue proportionnellement aux surfaces respectives.

Trois interventions sont effectuées en ce mois d'octobre :

rue de Willer (décision du Conseil Municipal du 29 avril 2002)



rue de la Gare (décision du Conseil Municipal du même

jour)

rue des Écureuils (décision du Conseil Municipal du 07 octobre 2002)



AVIS AUX AMATEURS pour une concertation avec la Municipalité le plus en amont possible.

travaux d'amenagement : voirie rurale Lancement d'une 2e tranche

Fidèle à sa politique de mener de front les aménagements urbains du Centre Village mais aussi ceux portant sur les rues locales périphériques tout en ne négligeant pas le patrimoine rural extérieur de sa compétence, la Municipalité a engagé en 2000 un important programme pluriannuel de rénovation de la voirie rurale.

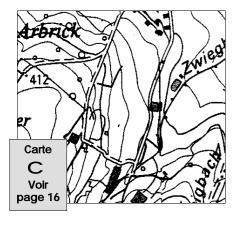
CONTEXTE:

Le programme 1998 de subvention « Dotation Globale d'Équipement » proposait aux Communes un taux de subvention particulièrement intéressant (40% sur le montant HT des travaux, y compris pose d'enrobés).

Par ailleurs, un programme européen d'aide pour « Accès aux Fermes isolées » pouvait être mis à contribution.

La Municipalité a donc présenté un ambitieux dossier d'Aménagement de Voirie Rurale pour un montant de 956 800 F TTC (145 863 €) qui a été retenu.

PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX EN 2000 :



Elle a été exécutée en 2000 par l'entreprise COLAS spécialisée en travaux routiers. Les fossés créés ou recalibrés dans le cadre de cette tranche ont fait l'objet d'une intervention de la Société ENCER.

Les chemins concernés ont été:

le chemin de Ferrette de la limite urbaine jusqu'à l'entrée en forêt ;

> Voir photos er Onlears en bod

de couverture

le Kuhweg prolongeant le chemin des Cerisiers de la limite urbaine, jusqu'à l'accès au nouveau réservoir ;

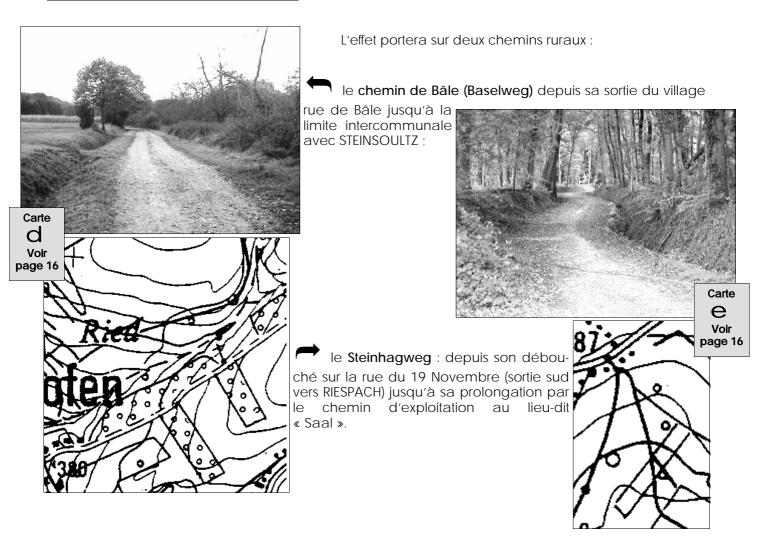
le chemin de liaison entre les deux précédents.

Le montant des travaux exécutés à ce jour est de : 21 724,83 € HT (142 505,54 francs).

Buts et résultats :

- ▼ amélioration de la desserte pour les besoins d'exploitation agricole et forestière ;
- réation d'un circuit touristique de promenade ;
- suppression des dégâts répétitifs d'orage sur ces voies en forte pente par stabilisation des revêtements. Les dépenses antérieures quasi annuelles de réparation ont été éliminées ;
- **suppression d'inondations répétitives** sur certains secteurs urbanisés situés à l'aval : chemin des Cerisiers, lotissement le Coteau.

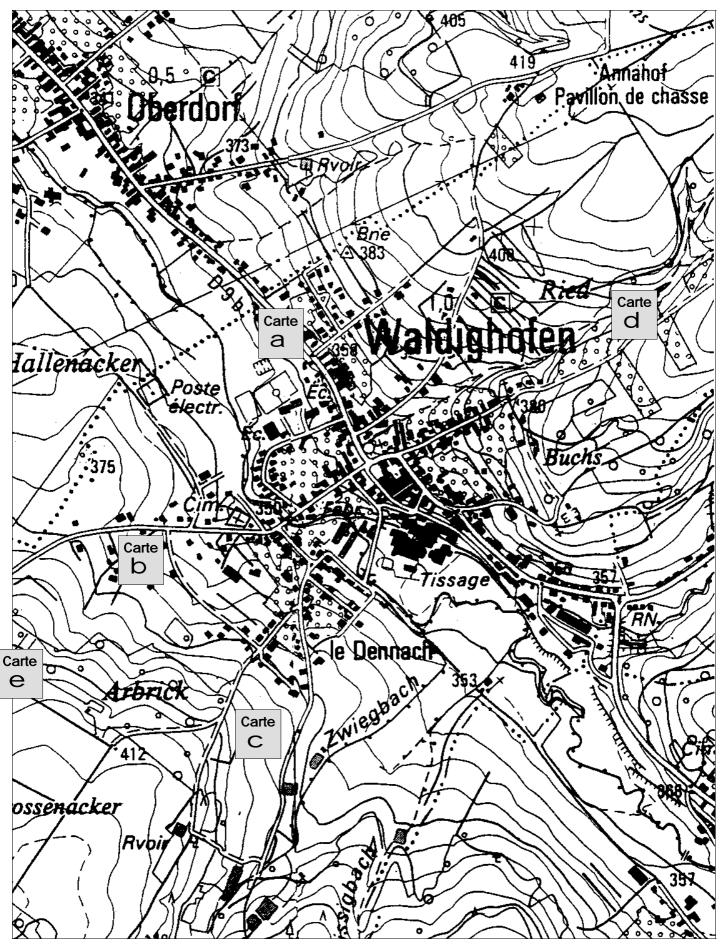
PROGRAMME ET TRAVAUX 2002:



Les buts recherchés sont les mêmes que sur les chemins traités en 1^{ère} tranche, en particulier la stabilisation par revêtements sur fortes pentes.



travaux d'amenagement : Plan d'ensemble



extension du groupe scolaire : c'est parti ...

Depuis la mi-juillet, l'entreprise SCHWOB, de Traubach-le-Bas, titulaire du marché de gros-œuvre, a démarré le chantier.

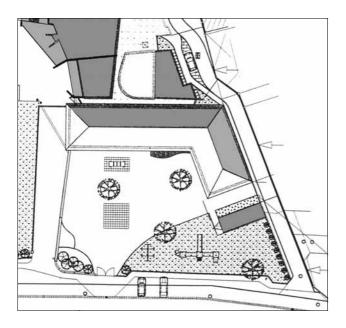
Dans un premier temps, d'énormes difficultés, liées à la nature du sous-sol ont dû être surmontées. Mais elles étaient attendues ...

Après le forage de pieux à plus de 7 mètres de profondeur en fond de fouille (vous pouvez les voir sur les photos ci-dessous), après la consolidation en sous-œuvre du mur arrière de l'École Maternelle, après la déviation d'eaux usées, pluviales et de source rencontrées par croisement de plusieurs vieilles canalisations, ça y est, la phase concrète et visible est en cours!



■ Cette première tranche comprend deux parties bien distinctes :

☑ Rénovation et extension de l'École Maternelle :



Les deux classes passeront au nombre de 4 (282 m²)

L'accueil sera largement agrandi (65 m²) ainsi que l'espace sanitaire (57 m²).

Seront ajoutés :

- Une salle d'éducation physique et d'éveil (119 m²)
- Une salle de repos (48 m²)
- Une tisanerie (10 m²)
- Une salle de réunion (19 m²).

A l'extérieur sera construit un bâtiment de rangement des jouets de cour (33 m²).

Si on y inclut les bureaux, salles de rangement et dégagement, les travaux concernant l'École Maternelle porteront au total sur 845 m².

☑ Création d'une grande salle culturelle et associative :

Créée au niveau bas, sortie vers la cour de l'École Primaire, cette salle de 240 m² sera complétée par des espaces annexes portant la surface totale à 347 m².

Totalement autonome au point de vue fonctionnement, elle pourra cependant être mise à disposition des Écoles, directement par accès internes.



■ Financement :

Toutes les subventions sollicitées ayant été notifiées, le financement global de cette première tranche est désormais définitif :

ESTIMATION COÛT TOTAL: 1 091 840 € HT, soit 1 305 840 € TTC.

Subvention du Département :	74 685 €
Dotation globale d'Équipement (État):	345 206 €
Crédits parlementaires (Sénat) :	38 112 €
Communauté Européenne :	162 358 €
Prêt et autofinancement :	471 479 €
TOTAL 1 ^{ère} tranche HT :	1 091 840 €

La TVA (214 000 \in) qui sera récupérée en très grande partie deux ans après son paiement fera l'objet d'un prêt à court terme.

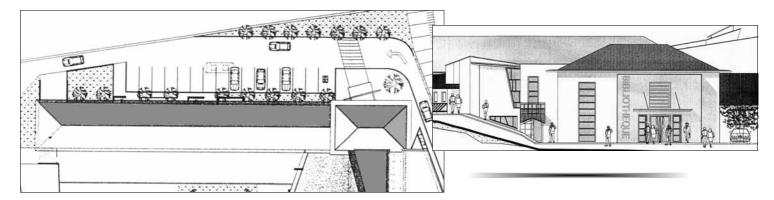


<u>A NOTER</u>: le total des subventions s'élève à 620 361 € HT représentant donc 56,8 % de l'investissement.

A titre d'information, il est rappelé qu'initialement, ces aides n'étaient que de 1 361 000 F (207 483 €).

A force de ténacité et de patience, elles ont pu être multipliées par 3, le surcoût dû à la prolongation des locations de préfabriqués n'étant que de 22 785 €.

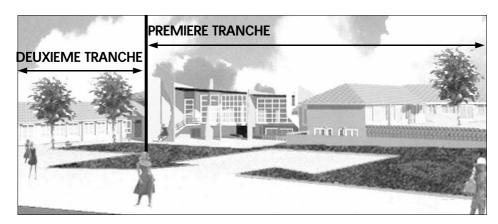
DEUXIEME TRANCHE



Elle se décompose en deux parties :

- La rénovation des locaux de l'École Primaire pour un montant estimé à 181 567 €
 HT. Nous avons d'ores et déjà reçu la notification pour une subvention DGE (Etat) de 35% soit 63 548 €.
- La création d'une nouvelle bibliothèque et d'un cybercentre pour un montant estimé
 à 479 757 € HT. Nous avons reçu la notification d'une subvention départementale
 de 23%, soit 110 344 € et avons déposé une demande d'aide des fonds structurels
 européens pour une subvention de 50%.

L'aide globale dépasserait donc au total 62% (la subvention serait de 413 770 € sur un investissement de 661 324 €).



D'ores et déjà, nos remerciements tout particuliers vont à :

- MM. les Sous-Préfets d'Altkirch (MM. CAVARD et SAFFREY) pour les subventions DGE et CEE,
- MM. GOERG, Président du Conseil Général du Haut-Rhin et Francis DEMUTH, notre Conseiller Général, pour les subventions départementales et
- M. Hubert HAENEL, Sénateur, pour les crédits parlementaires.

En bref

Animations d'été - Fête de cloture :

Organisées par l'Espace du Haut-Sundgau pour les Communautés de Communes du Canton de Hirsingue et « III et Gersbach »,



les Animations d'Été se sont clôturées par une fête à la Salle Polyvalente.

Celle-ci a rassemblé **150 enfants** venant des 20 communes concernées. Une douzaine d'ateliers installés aux abords de la salle a permis aux enfants d'exercer leurs talents au tir à la corde, au football, à la chaise musicale, au maquillage ou encore au parcours sportif.

Tous se sont retrouvés ensuite autour d'un goûter.

Inventaire du Patrimoine culturel et ARTISTIQUE - DOCUMENT DE RÉFÉRENCE :

Le service régional de l'Inventaire de la Direction des Affaires Culturelles d'Alsace a achevé, avec l'aide de « l'Association pour la connaissance et l'é-

CANTON DE HAUT-RHIN

PATRIMONE D'ALSACE 9 tude du patrimoine alsacien », l'inventaire du patrimoine culturel et artistique des communes du Canton de HIRSINGUE, et HIRSINGUE donc de WALDIGHOFFEN.

Il vous propose un beau livre, « Le Canton de Hirsingue »,

pour découvrir ou redécouvrir le

patrimoine du canton.

Cet ouvrage, qui déroule au fil des pages les grandes étapes de la production artistique de la région, présente les édifices et œuvres majeurs, fleurons de ce canton.

L'abondante illustration de photographies de qualité, assorties de commentaires historiques, s'accompagne d'une documentation souvent inédite.

Vous pouvez le commander chez : I.D. l'édition -1, rue de Nomény - 67600 Strasbourg, au prix de 13 €

(frais de port : 3,50 € pour 1 exemplaire 6 € pour 2 exemplaires ou plus)

> Disponible aussi en librairie. Consultable en Mairie.

FRONTALIERS — STATISTIQUES:

Le 1er octobre 2002, M. Philippe SAFFREY, Sous-Préfet d'ALTKIRCH a fait parvenir aux Maires les derniers chiffres connus relatant l'origine des frontaliers par commune et par canton.

Nous vous faisons part des chiffres concernant WALDIGHOFFEN :

	Frontaliers vers		
	l'Allemagne	la Suisse	
Commune de WALDIGHOFFEN	8	224	
TOTAL Canton de HIRSINGUE	41	2135	
TOTAL Arrondissement d'ALTKIRCH	183	7527	

INONDATIONS DU SUD DE LA FRANCE -RÉÉQUIPER LES SINISTRÉS AVEC LA CROIX

ROUGE:

■ CROIX-ROUGE FRANÇAISE A la suite des intempéries survenues dans le sud de la France, la Croix-Rouge Française a mis en place un important dispositif de secours composé de 400 équipiers volontaires. Elle gère par ailleurs 12 centres d'hébergement d'urgence.

Pour aider les populations sinistrées, la Croix-Rouge mobilise 8 véhicules, 1000 lits, des couvertures et 3 tonnes de matériel "Coup de main, coup de cœur " destiné au nettoyage des habitations. Une cellule de soutien psychologique est activée.

Les dons par chèque peuvent être adressés à la Croix Rouge Française « Inondations Sud France » : Délégation départementale du Haut-Rhin, 102, rue Vauban, 68100 Mulhouse.

Prêts POUR CRÉATEURS D'ENTREPRISES :

Tout créateur ou repreneur d'entreprise qui a un projet localisé dans la Communauté de Communes « III et Gersbach » ou dans tout territoire couvert par Sud Alsace Initiative (dispositif de la Plate-Forme d'Initiative Locale), dans les domaines du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services, de l'agriculture, du BTP ou des professions libérales, peut solliciter un prêt d'honneur accom-

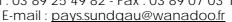
pagné d'un parrainage (prêt d'un montant compris entre 5000 et 15200 €).

Pour toute information, contactez:

« Le Pays du Sundgau »

1, Grande Rue - 68 720 Illfurth

Tel: 03 89 25 49 82 - Fax: 03 89 07 03 17



... En bref

FORMATION DES BÉNÉVOLES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES :



L'Association Départementale d'Étude et d'Information en faveur des Personnes Âgées (ADEIPA) nous communique son programme de formation des bénévoles pour 2002 - 2003.

Il concerne de nombreuses activités telles que :

- Créativité manuelle
- Peinture sur bois
- Chant et chorale
- Patchwork
- Décors de table
- Arts manuels
- Gymnastique de maintien en forme
- Randonnée
- Speed-ball
- « Animer une activité »
- « Comprendre et accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer »

Vous êtes bénévole ou futur bénévole : vous initier à une activité, vous perfectionner dans une discipline pour transmettre votre savoir-faire, c'est possible. Le programme détaillé des formations se trouve en Mairie, ainsi que les modalités d'inscription.



CRÉDIT MUTUEL RÉGIO PLUS -



90 ^E Anniversaire :

Le Crédit Mutuel Régio Plus, Agence de WALDIGHOF-FEN, invitait ses très nombreux sociétaires à un **grand Dîner Spectacle** à la Salle Polyvalente de WALDIGHOFFEN, **samedi le**

19 octobre 2002 à 19 h 30.

Les artistes suivants y ont participé:

- # Eric BORNER, « le petit prince de la magie »
- # Richard MAIGNEZ et son spectacle 100% antistress : « rires et délires »
- # L'orchestre MONTANA pour l'animation musicale.

Affluence, bon appétit, et bonne humeur ont caractérisé cet événement, organisée en partenariat avec les Associations du village.

EXPOSITION AVICOLE ANNUELLE:

L' « Association des Aviculteurs de WALDIGHOFFEN et environs » organise son exposition annuelle les **26 et 27 octobre 2002** à la Salle Polyvalente de WALDIGHOFFEN.

Monsieur Morand BOHRER, Président, sera décoré à cette occasion de la médaille de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole.

- Ouverture au public le samedi à partir de 13 h et le dimanche de 9 à 18 h.
- Restauration le samedi soir et le dimanche midi.
- Réservation au 03 89 25 83 44, au 03 89 07 98 03 ou au 03 89 25 84 51.

MUSIQUE CONCORDIA - CONCERT ANNUEL:

La Société de Musique invite ses nombreux amis et autres mélomanes à venir à son traditionnel



Concert d'Automne,

à la Salle Polyvalente de WALDIGHOFFEN,

dimanche le 17 Novembre 2002 à 16 heures.

Possibilité est ouverte pour ceux qui le désirent, de prolonger la soirée, dans la convivialité, autour d'une restauration assurée par l'Association.



35 E Anniversaire du Rotary-Club d'ALTKIRCH :

Le **Rotary-Club d'ALTKIRCH** a choisi WALDIGHOFFEN pour fêter ses **35 ans d'existence.**

Samedi, 23 Novembre 2002 à partir de 19 h , il réunira ses invités autour d'un dîner musical et vocal animé par l'Ensemble « Les Max's ».

Bonne soirée assurée!

Le Président actuel est M. André ANDELFINGER. M. Fernand HEINIS, également habitant de WALDIG-HOFFEN, a, lui aussi, déjà assuré la présidence de cette Association.



30.12 :

Anniversaires

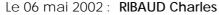
10/10			
novembre	02.11 :	Madame RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse, née en 1930	72 ans
1 N A	03.11 :	Monsieur GSCHWIND Edouard, né en 1924	78 ans
H A I	07.11 :	Monsieur SPRINGINSFELD Victor, né en 1920	82 ans
		Monsieur HENLIN Henri, né en 1924	78 ans
		Monsieur BAEUMLIN Charles, né en 1930	72 ans
	08.11 :	Madame BURGER - HENLIN Georgette, née en 1929	73 ans
	09.11 :	Monsieur GRAUSSE René, né en 1927	75 ans
		Madame SCHNETZER - GOLDEMANN Marguerite, née en 1930	72 ans
	13.11 :	Monsieur GLANTZMANN Henri, né en 1928	74 ans
	14.11 :	Madame RUMMERHART – MERIAUX Marguerite, née en 1924	78 ans
		Madame MUNCH - SPRINGINSFELD Georgette, née en 1925	77 ans
	17.11 :	Madame HAAS - LINDECKER Hélène, née en 1914	88 ans
		Madame GRIENENBERGER – CHIPAUX Lina, née en 1916	86 ans
		Monsieur ZANCHI Franco, né en 1923	77 ans
	19.11 :	Mademoiselle BAEUMLIN Marie-Louise, née en 1926	76 ans
	22.11 :	Madame ODING - GISSINGER Marthe, née en 1926	76 ans
	26.11 :	Madame SCHMITT - EGLIN Albertine, née en 1910	92 ans
		Monsieur KUENY Albert, né en 1914	88 ans
	28.11 :	Madame ENDERLIN - SPECKLIN Colette, née en 1931	71 ans
	30.11 :	Madame ARIENTI Inès, née en 1921	81 ans
décembre	03.12 :	Monsieur GUTZWILLER François, né en 1928	74 ans
	06.12 :	Madame WERMUTH - SCHIELIN Alphonsine, née en 1907	95 ans
	07.12 :	Madame KOCH - ALZON Madeleine, née en 1927	75 ans
	10.12 :	Monsieur BRUNNER Charles, né en 1925	77 ans
	12.12 :	Madame JAULIN - ZELLER Donatienne, née en 1918	84 ans
		Monsieur DOUBS Raymond, né en 1928	74 ans
		Monsieur SCHMIDLIN Paul, né en 1928	74 ans
	14.12 :	Monsieur GUGENBERGER Aimé, né en 1927	75 ans
	15.12 :	Madame DURAIN - WERMUTH Marie, née en 1922	80 ans
	18.12 :	Monsieur BILLAND Henri, né en 1930	72 ans
	20.12 :	Madame BROMBACHER – PETER Emma, née en 1929	73 ans
	21.12 :	Monsieur GISSINGER Charles, né en 1928	74 ans
	23.12 :	Madame WALLISER - SCHMITT Victorine, née en 1910	92 ans
		Madame RENKER - DENNY Jeanne, née en 1921	81 ans
	26.12 :	Madame BILLAND - RICHART Hortense, née en 1925	77 ans
	2012	Madama DECED COLLAFELIALICED Maria Laviag não en 100/	7/ 055

Madame REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise, née en 1926

76 ans



naissances



de RIBAUD Denis et de RINGENBACH Nathalie

Le 19 juillet 2002 : REUTTER Lisa-Diane

de REUTTER Claude et de MORGEN Anne

Le 29 juillet 2002 : GISSINGER Augustin

de GISSINGER Philippe et de HIGI Marie Eve

Le 31 juillet 2002 : GASSER Mathéo

de GASSER Fabien et de N'GUYEN Audrey

Le 21 août 2002 : COLOMBE Eva Virginie

de COLOMBE Pascal et de GRETTER Virginie

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

mariage



Le 24 août 2002 : **Monsieur BERNAOUI Abdelwaheb**, domicilié à TOULOUSE et **Mademoiselle DOGAN Solyan**, domiciliée à WALDIGHOFFEN

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très sincères félicitations aux nouveaux mariés et tous leurs vœux de bonheur.

deces

Le 27 septembre 2002 : Monsieur Paul SCHURR, né le 03 février 1920 à Waldighoffen

Le 10 octobre 2002 : Monsieur Joseph GAISSER, né le 13 mars 1934 à Roppentzwiller

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.

Noces d'or



Monsieur MUNCK René et Madame HAUGER Hélène, mariés le 05.07.1952

Monsieur BAEUMLIN François et Madame BURGER Marguerite, mariés le 24.09.1952

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très sincères félicitations aux heureux époux.



11111

SECURITE DES PERSONNES : un nouvel arrêté ...



es nouveaux aménagements de voirie mais surtout l'irresponsabilité coupable de certains conducteurs, nécessitent une réponse appropriée aux graves risques auxquels sont, de ce fait, exposés nos habitants et plus particulièrement nos jeunes enfants.

es arrêtés de circulation sont de la compétence du Maire. Les nouvelles dispositions ont cependant fait l'objet d'une concertation préalable au Conseil Municipal où elles ont fait l'objet d'un avis favorable unanime.

On peut certes regretter que ces mesures autoritaires soient ainsi imposées à tous mais que peut-on faire d'autre face aux invectives, bras d'honneur ou simple mépris ? L'individualisme primaire, d'une insondable bêtise moulée dans un égoïsme forcené est désormais roi, car extrêmement protégé juridiquement dans nos sociétés occidentales.

es **décisions**, matérialisées par des **panneaux réglementaires**, sont les suivantes :



Rue de la Poste :

La vitesse y est désormais limitée à 30 km par heure.

Les dépassements dans les 2 sens y sont interdits. Un temps d'arrêt doit être observé sur cette rue à l'angle de la Rue du Château (panneau STOP). Un temps d'arrêt doit être observé avant de sortir de la Place Emmanuel Lang (panneau STOP).





Chemin des Écureuils :

Un panneau « Céder le passage » est placé respectivement au débouché sur la Rue de Ferrette et celui sur le Chemin des Cerisiers.

a Municipalité reste évidemment attentive à l'impact de ces nouvelles dispositions, ouverte à vos observations et suggestions.



Voirie rurale 1ère tranche ...

Le Kuhweg prolongeant le chemin des Cerisiers ...



Le chemin de Ferrette reliant la rue de Ferrette à la forêt ...

Le chemin d'accès aux réservoirs d'eau potable (liaison chemin de Ferrette au Kuhweg) ...



WALDIGHOFFEN 2002, décliné en fleurs ...



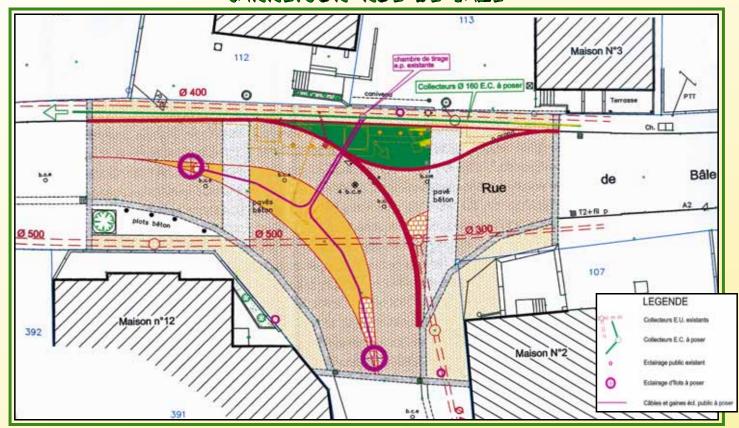






AMENAGEMENT DE LA RD 9 BIS

CARREFOUR RUE DE BALE



CARREFOUR RUE DU VIGNOBLE

